



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024  
A L'HOTEL DE VILLE  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**François CAVALLIER**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Tim KOENIG, Marie MEYER.

**Absents excusés** : Isabelle DERBES (pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Aurélie COURANT (pouvoir à Céline PELLISSIER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Christiane TANZI), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sandrine BUIRON (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN).

**Absents** : Sara SUSINI, Jean-Christophe CHAUTARD.

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY.

---

PRESENTS :	13	VOTANTS :	20
------------	----	-----------	----

---

**ORDRE DU JOUR**

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024

**FINANCES**

2/ DOB

3/ Subvention FIPD

4/ Modification régie centralisée

5/ Subvention 500€ Guylaine Marchand

6/ Parc Régional Maures Estérel, Tanneron

**2/DOB**

Monsieur Jean-Luc ANTONINI présente les grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire, document obligatoire en vue du vote du budget qui doit intervenir au minimum 15 jours après la tenue du débat.

Monsieur Jean-Luc ANTONINI met l'accent sur l'excellence des résultats financiers 2023 qui permettent d'envisager avec plus de sérénité l'investissement historique matérialisé par l'acquisition du foncier du Pradon.

**L'assemblée prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien été mené.**

**3/ Demande de subvention au titre du FIPD (annule et remplace la délibération du 19 février 2024)**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 28 980€ au titre du FIPD (fonds d'investissement pour la prévention de la délinquance) concernant le financement de l'acquisition de caméras de vidéoprotection et à annuler la précédente délibération du 19 février 2024.

**Est adopté à l'unanimité.**

**4/ Modification de la régie centralisée**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à modifier la régie centralisée en tenant compte des nouveaux textes réglementaires proposés par la SGC de l'Estérel.

**Est adopté à l'unanimité.**

**5/ Versement d'une subvention de 500€ à Guylaine MARCHAND**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser une subvention de 500€ à Madame Guylaine MARCHAND, athlète handisport Calliannaise en vue de sa participation aux prochains jeux olympiques.

**Est adopté à l'unanimité.**

**6/ Parc régional Maures Estérel, Tanneron**

Le projet de délibération visant à soutenir le projet de création d'un 10<sup>ème</sup> parc naturel régional sur le territoire des Maures, de l'Estérel et du Tanneron.

**Est adopté à l'unanimité.**

## QUESTION DIVERSE

A – Monsieur le Maire revient sur les deux épisodes méditerranéens qui ont entraîné une réaction des nappes phréatiques.

Il tient à attirer l'attention des concitoyens sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité, notamment aux abords des gués, afin d'éviter les tragédies comme celles qui ont endeuillé les départements du Gard et de l'Ardèche.